

## POUVOIR

Nombre d'actions
------------------

Je soussigné (1)

M

demeurant à

agissant en qualité d'actionnaire de la société **BRICODEAL** - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 10.000.800 € ayant son siège Social : Rue Yves GLOTIN - Centre Commercial de BORDEAUX NORD - 33300 BORDEAUX - 383 862 042 - R.C.S. BORDEAUX

constitue pour mandataire (2) sans faculté de substituer

M

ou à défaut M

pour me représenter à l'Assemblée Générale Mixte convoquée le **26 juin 2009 à 11 heures**, au siège social de la société,

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### I – L'ASSEMBLEE GENERALE STATUANT EN LA FORME ORDINAIRE

- Lecture des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008,
- Lecture du rapport de gestion sur le Groupe et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés,
- Approbation des comptes consolidés au 31 décembre 2008,
- Affectation des résultats,
- Quitus aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance,
- Approbation des conventions visées aux articles L 225.86 et suivants du Code de Commerce,
- Fixation du montant des jetons de présence alloués au Conseil de Surveillance

### II – L'ASSEMBLEE GENERALE STATUANT EN LA FORME EXTRAORDINAIRE

- Augmentation de capital réservée aux salariés, conformément aux dispositions de l'article L 225-129-6 du Code de Commerce,
- Mise en harmonie des statuts notamment avec la Loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005, le Décret n°2006-1566 du 11 Décembre 2006 et le Décret n°2007-431 du 25 mars 2007,
- Modifications corrélatives des statuts,
- Pouvoirs à donner.

En conséquence, assister à l'assemblée, signer la feuille de présence et toutes autres pièces, prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes et, généralement, faire le nécessaire.

La présente procuration conservera tous ses effets pour toutes les assemblées successivement réunies à l'effet de délibérer sur les mêmes questions, en cas de remise pour défaut de quorum ou toute autre cause.

Fait à  
le

Signature :

(1) Le signataire du pouvoir indiquera très exactement, à la suite, son nom (en majuscules), ses prénoms et son adresse. Si ces indications figurent déjà sur la formule, le signataire les vérifiera et - éventuellement - les rectifiera.

Si le signataire du pouvoir n'est pas lui-même titulaire des actions, il mentionnera la qualité en laquelle il signe le pouvoir.

(2) **IMPORTANT** : L'actionnaire est informé que, s'il fait retour de cette formule de pouvoir sans indication de mandataire, il sera émis en son nom un vote favorable sur les résolutions présentées ou agréées par le Conseil d'administration ou le Directoire et un vote défavorable sur tous les autres projets de résolutions.

Pour émettre tout autre vote, le signataire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par ledit signataire.